
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Trente-cinquième séance – Mercredi 15 janvier 2020, à 17 h 40

Présidence de M^{me} Marie-Pierre Theubet, présidente

La séance est ouverte à 17 h 40 à l'Organisation météorologique mondiale (OMM), dans la salle Obasi.

Font excuser leur absence: *M^{me} Sandrine Salerno*, maire, *MM. Stéphane Guex, Laurent Leisi* et *M^{me} Albane Schlechten*.

Assistent à la séance: *M^{me} Esther Alder*, vice-présidente, *MM. Guillaume Barazzone, Rémy Pagani* et *Sami Kanaan*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 19 décembre 2019, le Conseil municipal est convoqué dans la salle Obasi (OMM) pour mercredi 15 janvier et jeudi 16 janvier 2020, à 17 h 30 et 20 h 30.

1. Exhortation.

La présidente. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

2. Communications du Conseil administratif.

M^{me} Esther Alder, conseillère administrative. Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, j'aimerais apporter quelques éclaircissements à ce Conseil au sujet de l'évolution du financement relatif à l'urgence sociale. Grâce au financement de la Ville du dispositif mis en place par le Collectif d'associations pour l'urgence sociale (CausE), les sleep-in resteront ouverts après le 31 janvier. Suivant ma proposition le Conseil administratif a accepté ce matin que la subvention annuelle de 1 million de francs octroyée au Collectif d'associations pour l'action sociale (Capas) lui soit versée en une seule fois, afin de permettre le maintien des six sleep-in existants jusqu'au 30 avril. Cette décision fait suite à une rencontre qui s'est tenue la veille entre le Canton, l'Association des communes genevoises (ACG) et le collectif d'associations. Le conseiller d'Etat Thierry Apothéloz s'est ainsi engagé à proposer une participation cantonale au financement du dispositif du CausE, à partir du moment où une base légale sera adoptée pour asseoir... (*Brouhaha.*) Il y a un peu trop de bruit, mais je pense que tout le monde doit s'agiter autour de l'urgence sociale et il serait bien que les gens écoutent...

La présidente. S'il vous plaît, on en a beaucoup entendu parler dans la presse ces derniers jours, je vous demande donc d'écouter la magistrate au sujet de l'urgence sociale et des sleep-in. Je vous remercie. Vous pouvez poursuivre, Madame la magistrate.

M^{me} Esther Alder, conseillère administrative. Je vous remercie, Madame la présidente. Je disais que le conseiller d'Etat Thierry Apothéloz s'est déjà engagé à proposer une participation financière cantonale, une fois qu'une base légale aura été adoptée pour asseoir le mécanisme de financement de l'urgence sociale entre les différentes collectivités publiques. A ce titre, la Ville maintient sa proposition issue du travail de la commission sociale de l'ACG en faveur d'un financement conjoint de l'accueil d'urgence à parts égales entre le Canton, la Ville et les autres communes.

J'aimerais à présent apporter des éclaircissements autour du soutien financier de la Ville de Genève au dispositif d'accueil nocturne, car on entend beaucoup de choses à ce sujet, dont certaines totalement erronées. Lors du projet de budget 2019, vous vous rappelez que 1 million de francs a été octroyé pour l'ouverture d'un abri estival et que 500 000 francs ont été débloqués pour venir en aide aux familles dans une grande précarité, grâce à l'Armée du Salut qui avait la charge de cette prestation. Puis, en mai 2019, le Conseil municipal décidait d'allouer 1,8 million de francs pour l'accueil d'urgence, afin de renforcer l'accueil des familles et de soutenir une halte de nuit. Ces montants ont été versés; pour rappel, le Capas a finalement obtenu 1,4 million de francs et l'association Païdos 270 000 francs. Au projet de budget 2020 de la Ville de Genève, le Conseil municipal a pérennisé la ligne budgétaire de 1,8 million de francs via le vote du budget, selon la même répartition que l'année passée, soit 1 million pour le Capas et 800 000 francs pour Païdos. En 2020, le Capas dispose donc de la même somme qu'en 2019, année durant laquelle son projet consistait en la création d'une halte de nuit pour les sans-abri. Cela étant, le Conseil administratif a autorisé le Capas à modifier son projet initial pour créer six sleep-in à la condition, c'est important que vous l'entendiez, que des fonds privés ou publics viennent compléter ce financement, ce en quoi le Capas a échoué. Il est important de préciser ce point.

Maintenant, d'un point de vue historique, je vous rappelle également que la Ville est la seule collectivité publique à proposer un dispositif d'urgence sociale depuis 2001. Il est important de rappeler qu'en 2012 vous avez pérennisé un financement pour l'ouverture d'un deuxième abri, ce qui nous a permis de doubler la capacité d'accueil. A ce jour, la charge financière consentie par la Ville de Genève pour l'urgence sociale totalise plus de 13 millions de francs, répartis entre les prestations de jour assurées par le Service social et l'ensemble des subventions octroyées aux associations actives dans le domaine. J'ajoute peut-être encore qu'au vu de son engagement financier, de son expertise importante et quelle que soit l'évolution de la situation au niveau législatif, la Ville de Genève entend évidemment participer au pilotage de cette politique publique qu'elle a mise en place.

En ce qui concerne le dispositif actuel, la capacité dans nos abris est de 200 places, sachant qu'elle peut bien évidemment être augmentée en cas de grand froid. Je précise aussi que dans la nuit du 12 au 13 janvier dernier, 127 places étaient occupées; des places sont donc encore disponibles. En parallèle, nos équipes effectuent des tournées nocturnes. L'association Païdos accueille actuellement 32 membres de familles sur une capacité de 40 places et les sleep-in totalisent quant à eux 140 places. J'espère que ces précisions vous permettent d'avoir une meilleure vision de l'affectation des montants alloués dans le cadre des processus budgétaires. Aujourd'hui, la Ville de Genève est satisfaite de voir enfin le Canton s'engager pour trouver des solutions, asseoir une base légale et permettre de pérenniser les dispositifs en matière d'urgence sociale. Je vous remercie de votre attention. (*Applaudissements.*)

La présidente. Merci, Madame la magistrate. M. Sami Kanaan a la parole.

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Merci, Madame la présidente. J'interviens au sujet de l'occupation temporaire de la Maison des arts du Grütli par le Collectif Lutte pour les migrants mineurs non accompagnés (MNA), qui s'est installé dans ce lieu depuis ce lundi, comme vous le savez. Ma collègue Esther Alder et moi-même sommes allés les rencontrer lundi soir. Bien que cela ait déjà été dit, je précise à nouveau que sur le fond le Conseil administratif exprime toute sa sympathie, sa compréhension et son soutien aux revendications de ce collectif: toute personne mineure quelle qu'elle soit, notamment en termes d'origine, de statut et de situation, doit être prise en charge du point de vue du logement, de l'éducation et des autres besoins vitaux, conformément aux mesures en vigueur pour les personnes mineures; cela paraît évident. Malheureusement, les discussions en cours avec le Conseil d'Etat, qui est responsable de la situation des mineurs, n'aboutissent pas encore à des solutions satisfaisantes.

Nous avons attiré l'attention du collectif sur le fait que le Grütli n'est pas un lieu de vie et de séjour adéquat, puisque de nombreuses activités y sont déployées. Nous sommes donc en contact avec le collectif et lui avons fait savoir qu'au vu de la cause défendue nous n'entendions pas demander d'évacuation pour le moment et qu'il serait prévenu à l'avance le cas échéant, notamment dans l'éventualité d'un incident important. Pour la bonne forme, en qualité de propriétaires des lieux, nous avons tout de même fait un dépôt de plainte, sans toutefois solliciter d'évacuation à ce stade.

Nous avons relayé les revendications du collectif auprès du Conseil d'Etat, notamment la plus urgente demandant une nouvelle rencontre avec la délégation du Conseil d'Etat en charge des questions migratoires, présidée par M. le conseiller d'Etat Mauro Poggia et composée des membres du Conseil d'Etat Anne Emery-Torracinta et Thierry Apothéloz, afin de faire le point sur ses revendications et les solutions qu'il faut lui apporter. En effet, la grande majorité de ces revendications concerne le Canton ou dans une autre mesure le dispositif dont vient de parler d'ailleurs M^{me} Alder, à savoir le Collectif d'associations pour l'urgence sociale (CausE). Nous avons donné suite autant que faire se peut aux revendications du collectif qui sont du ressort de la Ville de Genève, conformément à nos compétences et à nos moyens. Comme dit précédemment, nous rencontrons le collectif régulièrement et lui apportons notre soutien, tout en précisant qu'il ne pourra évidemment pas rester très longtemps au Grütli, qui n'est pas un lieu adéquat pour lui et nuit aux autres activités du Grütli. Je vous remercie.

3. Communications du bureau du Conseil municipal.

La présidente. Je commence par souhaiter la bonne et heureuse année à tout le monde ainsi qu'aux téléspectateurs de Léman Bleu qui vous écoutent lors de toutes nos séances. Je souhaite aussi un bon anniversaire à M. Pierre Gauthier. (*Applaudissements.*) J'annonce l'absence de M^{me} Salerno à cette séance; elle sera présente dès 20 h 30. Par contre, elle sera absente aux deux séances de demain.

Concernant les correspondances, tout le monde a reçu une lettre datée du 10 janvier de M. Thierry Apothéloz, cependant le bureau pense qu'il est bon de rappeler son contenu ici. Je prie M^{me} Ecuyer, secrétaire, de bien vouloir la lire.

Lecture de la lettre:

Genève, le 10 janvier 2020

Concerne: droit d'initiative des conseils municipaux

Madame la présidente, Vous me savez en charge des affaires communales. A ce titre, mon département a la responsabilité d'examiner les délibérations des conseils municipaux sur le plan formel et sur le plan de la légalité. Dans ce contexte, au cours des précédents mois, nous avons dû à plusieurs reprises requilifier des délibérations votées par votre Conseil municipal, ou les annuler en tout ou partie, parce qu'elles ne respectaient pas les exigences fixées par la loi sur l'administration des communes. Ces annulations génèrent bien sûr de la frustration pour les membres de votre Conseil qui ont adopté lesdites délibérations et peuvent retarder la mise en œuvre de décisions politiques.

Afin de faciliter le travail de votre Conseil et d'éviter autant que possible les annulations, je tiens à rappeler ici que les conseils municipaux peuvent exercer leur droit d'initiative au moyen des instruments suivants:

- un projet de délibération conformément aux objets définis par l'article 50, lettres a) à c), du règlement de votre Conseil municipal;
- tout autre mode d'intervention (consultative) défini par l'article 50, lettres d) à g), du règlement de votre Conseil municipal.

Si le choix se porte sur une initiative à fonction délibérative, celle-ci doit toutefois se limiter aux fonctions délibératives listées de manière exhaustive à l'article 30 de la loi sur l'administration des communes et ne peut donc empiéter sur les attributions de l'exécutif selon l'article 48 de la même loi. En particulier,

lorsqu'il s'agit de crédits budgétaires supplémentaires ou de crédits d'engagement complémentaires, la délibération doit prévoir les moyens de couvrir ces dépenses complémentaires, que ce soit par des recettes nouvelles ou par des baisses de charges. Le recours à l'emprunt ne peut constituer un moyen de couvrir des crédits complémentaires.

Je vous remercie de bien vouloir transmettre cette lettre aux membres de votre Conseil et vous prie de croire, Madame la présidente, à l'assurance de mes sentiments respectueux.

Thierry Apothélos

La présidente. Cette lettre est un rappel relatif aux moult fois où nous avons été retoqués au sujet d'objets déposés qui ne sont pas conformes à la loi. Quand vous déposez des initiatives et quel que soit leur mode, veillez donc à bien vous rappeler ce que nous avons le droit de faire ou non conformément à notre règlement. Voilà qui est dit.

Le 13 décembre dernier, vous avez aussi reçu par messagerie électronique un courrier de M^{me} Lorella Bertani, présidente de la Fondation du Grand Théâtre de Genève, concernant le crédit extraordinaire voté par le Conseil municipal le 3 décembre 2019. Enfin, le 17 décembre vous avez reçu par courriel le courrier du conseiller administratif Sami Kanaan sollicitant la consultation du bureau en vue de la modification des servitudes pour les matchs du Genève-Servette Hockey Club (GSHC). Il s'agit bien de s'adresser directement à vous, Monsieur Kanaan, pour celles et ceux qui souhaiteraient aller aux matchs de hockey? Je vous donne la parole.

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Merci, Madame la présidente, je n'ai pas le courrier sous les yeux, mais au nom du Conseil administratif j'ai surtout consulté le bureau de manière officielle sur la façon dont le Conseil municipal entendait se situer par rapport au changement de règles. Sur ma proposition, le Conseil administratif a massivement réduit les servitudes le concernant au Grand Théâtre et à la patinoire des Vernets, cependant nous souhaitons avoir l'avis des groupes représentés au Conseil municipal avant de prendre une décision, d'où la consultation menée auprès du bureau. C'est important, car cette décision apparaîtra ensuite dans la convention d'exploitation des deux institutions concernées. C'est surtout une prise de position quant à votre souhait de maintenir le dispositif actuel, et donc le nombre de places, ou de le réduire.

La présidente. Statu quo, Monsieur le conseiller administratif, je vous répons directement. Avez-vous besoin d'un courriel de confirmation à ce sujet? (*M. Kanaan répond par l'affirmative.*) D'accord, merci.

Je continue à vous transmettre les correspondances. Le 19 décembre 2019 vous avez reçu par messagerie électronique le projet de loi transmis par l'ACG, modifiant la loi sur l'administration des communes quant à la suppléance des membres dans les conseils municipaux. Sachez que nous en avons parlé avec les bureaux et les chefs de groupes et que la majorité des groupes, pas tous, seraient en faveur du principe d'avoir des suppléants au Conseil municipal. Nous rappellerons tout cela une fois encore ultérieurement.

Le courrier de M. Helmut E. Lubbers, relatif à la proposition PR-1387, inscrite au point 9 de notre ordre du jour, vous a été transmis hier.

La proposition PR-1391, inscrite au point 13 de notre ordre du jour, n'existe pas en réalité. Il s'agit simplement de la proposition PR-1325, à laquelle M. Pagani ajoute un amendement, lequel sera directement traité à la commission des travaux et des constructions pour étude. Nous pouvons donc retirer ce point 13 de notre ordre du jour.

Juste avant le début de notre séance, le bureau et les chefs de groupes ont décidé que la proposition PR-1389, à savoir le point 11 de notre ordre du jour, concernant diverses infrastructures publiques sur le site de la gare des Eaux-Vives, est renvoyée directement à M. Pagani et est donc retirée de notre ordre du jour. Le magistrat est prié de bien vouloir formuler une proposition par sujet au lieu de rassembler divers sujets dans une seule proposition qui comprend dix délibérations, ce que le bureau et les chefs de groupe estiment être un fourre-tout.

J'annonce encore les points liés, dont je vous prie de prendre note; je les lis tranquillement: les points 24, 25 et 26, soit les rapports D-39 A portant sur les 10°, 11° et 13° plans financiers d'investissement; les points 40 et 41, soit les rapports P-396 A et PRD-155 A; les points 42 et 43, soit le rapport P-387 A et la motion M-1428; les points 72, 73 et 74, soit les rapports M-1215 A, M-1216 A et M-1209 A; les points 88 et 89, soit les rapports M-1119 A et P-328 A; les points 108, 109 et 110, soit les rapports D-32.5 A, D-32.1 A et D-32.6 A, relatifs à la Fondetec; les points 144 à 152, soit les rapports R-230 A, M-1384 A, M-1385 A, M-1388 A, PRD-104 A, PRD-188 A, PRD-189 A, PRD-191 A, R-228 A.

J'espère bien sûr que nous y arriverons... (*Rires.*) Si vous voyez ce que je veux dire...

Proposition: crédit budgétaire supplémentaire pour la Fondation Geneva Science and Diplomacy Anticipator

4. Rapports de majorité et de minorité de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 27 mars 2019 en vue de l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de 100 000 francs destiné à subventionner la Fondation Geneva Science and Diplomacy Anticipator (PR-1351 A/B)¹.

(La proposition est retirée par son auteur.)

La présidente. Cette proposition, inscrite au point 19 de notre ordre du jour, est retirée, étant donné que la subvention contenue dans la délibération a été acceptée lors du traitement du projet de budget 2020, en date du 14 décembre 2019.

¹ Rapports, 2834, 2851.

Ratification de la nomination de l'organe de contrôle de la Fontedec

5. Ratification de la nomination de la Société fiduciaire et de gérance FIDAG SA en tant qu'organe de contrôle de la Fontedec (D-53).

fontedec
ville de genève
3, rue Hugo-de-Senger
1205 Genève
T +41 022 338 03 60
T +41 022 338 03 69
fontedec@fontedec.ch
www.fontedec.ch

fontedec

D-53

Conseil municipal de la Ville
de Genève
Secrétariat du Conseil municipal
Rue Pierre-Fatio 17
1204 Genève

Genève, le 28 juin 2019
réf : rc

Concerne : **nomination de l'organe de contrôle**

Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux,

Par la présente, nous avons le plaisir de vous informer que suite à un appel d'offre, le Conseil de fondation lors de sa séance du 27 juin 2019 a choisi de donner le mandat d'organe de contrôle de la Fondation communale pour le développement des emplois et du tissu économique en Ville de Genève, Fontedec, à Fiduciaire FIDAG SA.

Conformément à l'article 17 de nos statuts, nous vous prions de bien vouloir ratifier cette nomination, en vue de son inscription au Registre du commerce.

Pour le bon ordre de vos dossiers, nous vous remettons en annexe un exemplaire de la loi 9657 accompagné des statuts, ainsi qu'un exemplaire de l'offre de la fiduciaire FIDAG SA.

En vous souhaitant bonne réception de la présente et restant à votre disposition pour tout renseignement éventuel, nous vous prions d'agréer, Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, l'expression de nos sentiments distingués.

Fonedec



Antoine FATIO
Directeur

Annexes mentionnées
Copie à la Présidente du Conseil municipal - Marie-Pierre Theubet

La présidente. Nous avons pris acte de cette ratification le 3 décembre dernier, mais nous devons la voter, c'est pourquoi je vous la soumetts au vote sans plus attendre.

Mise aux voix, la ratification est acceptée sans opposition (53 oui et 1 abstention).

6. Pétitions.

La présidente. Nous avons reçu la pétition suivante, qui est renvoyée sans discussion à la commission des pétitions:

- P-414, «Pour la sauvegarde du cricket genevois».

7. Questions orales.

M. Alfonso Gomez (Ve). Ma question s'adresse à M. Kanaan: est-il vrai que la Ville de Genève aurait signé un contrat d'exclusivité avec une entreprise privée pour le nettoyage des bassins des piscines municipales? Il semblerait que cet assainissement ait jusqu'à présent incombé aux gardiens et gardiennes des piscines; par conséquent, est-ce que le fait de donner cette tâche à une société externe ne revient pas à une forme de démantèlement du service public? Je vous remercie.

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Je vous réponds volontiers, Monsieur le conseiller municipal. L'information dont vous faites part est partielle; je rappelle que nos gardiennes et gardiens de baignades ont un cahier des charges complet qui implique avant tout, bien sûr, la sécurité des baigneuses et des baigneurs, ainsi que des tâches d'encadrement, de renseignement et aussi de nettoyage. Ils sont donc mobilisés dans toutes les piscines qui demandent une présence de gardiennes et de gardiens de baignades pouvant assurer la diversité de ces tâches.

Il se trouve que la plupart de nos bassins de quartier ont une fonction principalement, voire exclusivement scolaire; ça dépend desquels. Dans le cas de bassins scolaires, la surveillance de la baignade incombe au Département de l'instruction

publique, de la formation et de la jeunesse (DIP), c'est-à-dire que le personnel du DIP, des enseignants et des accompagnants, assument la responsabilité des classes. Nos gardiennes et gardiens de bains n'effectuent donc pas de tâches de surveillance de baignade dans ces contextes-là, car cela équivaudrait dans certains cas à du gaspillage de compétences et de ressources.

Ces personnes ont donc été placées là où les besoins en gardiennes et gardiens de bains sont les plus importants, notamment lors des horaires étendus des piscines. Dans les cas où nous sommes uniquement chargés de tâches de nettoyage, qui sont évidemment importantes, par analogie avec d'autres locaux de l'administration et selon les règles usuelles en matière de contrats d'entreprises, nous avons confié ce travail à une entreprise externe, ce qui est nettement plus adéquat que de le confier aux gardiennes et gardiens de bains, qui ainsi ne dédient pas leur temps à des tâches qui sont pas les leurs.

M. Jean-Pascal Cattin (MCG). Ma question s'adresse au Conseil administratif *in corpore*. Aucun de ses membres ne fut présent lors des cérémonies de la Restauration des 30 et 31 décembre. Pourrions-nous savoir pour quels motifs nos magistrats ont brillé de façon aussi éclatante par leur absence? Merci de votre réponse.

La présidente. Il vous sera répondu ultérieurement, voire demain, Monsieur Cattin. Je passe la parole à M. Jean-Charles Lathion.

M. Jean-Charles Lathion (PDC). Merci, Madame la présidente. En septembre 2015, le département de la cohésion sociale et de la solidarité a émis un rapport sur la politique de la vieillesse en Ville de Genève, qui abordait certains axes et objectifs de la thématique des aménagements pour personnes âgées, notamment concernant les équipements et les accès aux différents bâtiments, ainsi que diverses mesures que le département entendrait prendre en la matière. Je souhaiterais savoir si M^{me} Esther Alder a prévu de faire un bilan de législation sur ce problème, qui est lancinant dans notre ville.

M^{me} Esther Alder, conseillère administrative. Monsieur le conseiller municipal, je vous remercie de votre question relative à la feuille de route adoptée par le Conseil administratif au sujet de la politique des aînés. La problématique que vous évoquez est notamment liée à des questions d'accessibilité; sachez que ce sujet a récemment fait l'objet d'une étude menée par la Fédération genevoise des

associations de personnes handicapées et de leurs proches (FEGAPH). Dernièrement, M^{me} la maire Salerno et moi-même avons tenu une conférence de presse conjointe avec les représentants des associations pour renforcer l'engagement de la Ville dans la mise en place d'un diagnostic et l'élaboration d'un plan contenant des objectifs opérationnels pour faire de l'accessibilité une réalité, parce qu'il est vrai que les choses ne sont pas toujours simples.

C'est une politique éminemment transversale, qui doit tout d'abord être considérée du point de vue des constructions. Les aménagements adéquats sont parfois très faciles à concrétiser dans de nouvelles constructions. La difficulté reste par contre d'adapter les anciens bâtiments de la meilleure manière possible. Face à l'ancienneté de nombreux bâtiments publics ainsi qu'à des questions de patrimoine, on a pu constater des difficultés avec les milieux concernés, qui nous empêchent parfois même d'installer un ascenseur. Je pense notamment au bâtiment du Service de l'état civil, bien qu'on risque finalement de l'avoir un jour. Ces questions d'accessibilité représentent un réel problème, c'est pourquoi nous sommes extrêmement réactifs à leur égard. Je répète enfin que nous travaillons aussi avec la Plateforme des associations d'aînés de Genève, qui par son expertise renforce la politique de la Ville sur ces thématiques.

M. Pascal Spuhler (HP). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, ma question s'adresse à M. Pagani, mais aussi à l'ensemble du Conseil administratif. En date du 23 septembre 2012, la population de la Ville de Genève a rejeté par 56,4% un projet de fermeture de 50 rues, qui constituait la première partie d'une initiative déposée en 2008 par le groupe des Verts. La population a donc refusé cette proposition du Conseil administratif à 56,4%, je le répète, qui visait notamment la fermeture d'un petit tronçon de la rue de Berne situé entre la rue du Môle et la rue de la Navigation. Au mois de décembre dernier, quelle n'était pas notre surprise de voir que cette rue a quand même été fermée par ce Conseil administratif malgré la décision populaire. Par conséquent, je me demande si finalement le Conseil administratif attend quelques années avant de fouler aux pieds la *vox populi*, ou si en définitive il roule en roue libre et fait ce qu'il a envie au-delà des décisions populaires. J'aimerais savoir en quel honneur le Conseil administratif a décidé de fermer cette rue, en dépit de la décision du peuple. Je vous remercie, Madame la présidente.

La présidente. Le magistrat en charge étant absent et ne pouvant donc vous répondre, il vous sera répondu ultérieurement, Monsieur Spuhler. La parole est maintenant à M. Thomas Zogg.

Questions orales

M. Thomas Zogg (MCG). Merci, Madame la présidente. Ma question s'adresse à M. Sami Kanaan au sujet du Musée d'histoire naturelle, car nous avons appris que son directeur est en arrêt maladie depuis le mois de septembre dernier. Vous savez que les choses ne se passent pas comme ça dans le secteur privé, où le seuil de tolérance est d'un mois et à la suite de quoi on vous demande poliment de quitter l'entreprise, à l'exception des congés maternité. J'aimerais savoir combien de temps cette absence va encore durer et quelle est la volonté du Conseil administratif sur cette affaire. Je vous remercie.

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Je réponds volontiers à M. le conseiller municipal de manière brève. Le directeur du Musée d'histoire naturelle est effectivement en arrêt pour des raisons de santé, je ne ferai donc aucun commentaire à ce sujet. Heureusement que le service public prévoit une protection de tout employé qui est en absence maladie, c'est la moindre des choses. Même dans le privé, je serais curieux de savoir dans quelle branche sauvage M. Zogg a trouvé des délais de licenciement d'un mois, parce que même dans ce secteur on n'est pas aussi sauvage, heureusement. Je vous remercie.

M. Steven Francisco (S). Ma question s'adresse au conseiller administratif Pagani, qui n'est pas là. Imaginez un bâtiment vétuste, jamais rénové depuis sa construction en 1965. Ce bâtiment est une école très mal isolée avec des couloirs où il fait très froid durant l'hiver. À l'inverse, rester en classe devient suffoquant et oppressant à l'arrivée des beaux jours. Imaginez que les fenêtres de cette école sont aussi fines que du papier et que quand il pleut plusieurs jours d'affilée il est coutume de mettre un seau dans certaines classes pour récupérer l'eau. Dans cette école, les fenêtres de la salle d'éducation physique ne s'ouvrent plus; les moteurs sont cassés – je vous laisse imaginer l'odeur après une heure et demie d'exercice... Dans la salle des maîtres, on ne peut pas enclencher la photocopieuse et un autre appareil en même temps, car les plombs finissent par sauter – Thomas Edison, si tu nous entends, ne sois pas trop dur avec nous!

Le sol de la cour de récréation est irrégulier, le toboggan est situé à 3 m de hauteur à certains endroits, ce qui a valu des chutes à plusieurs enfants qui ont dû partir aux urgences. Les toilettes de l'un des bâtiments sont inutilisables depuis de longs mois. Enfin, l'école ne dispose évidemment pas d'un ascenseur, un enfant en chaise roulante doit avoir l'autorisation de la Ville pour installer un monte-escalier. Cette situation n'est hélas pas tirée d'un conte ni d'une dystopie. Ce n'est pas une école à l'étranger qui fait partie d'un programme d'aide de la Confédération. Ce n'est pas non plus l'une des toutes premières écoles publiques sous Jules Ferry. C'est hélas...

La présidente. Vous avez une minute, Monsieur Steven Francisco... Quelle est votre question?

M. Steven Francisco. ... la situation actuelle de l'école des Charmilles. Son état est honteux, pas besoin d'y penser dur et fort, c'est la version politique d'un yaourt nature...

La présidente. Monsieur Francisco, posez votre question, vous avez une minute!

M. Steven Francisco. Ma question est donc double: est-ce vraiment le type d'écoles que nous voulons pour nos enfants? Allons-nous attendre un drame pour enfin agir au lieu de prendre des mesures en amont? Je vous remercie de transmettre ma question, Madame la présidente. (*Applaudissements.*)

La présidente. Vous avez fait deux minutes. Veuillez s'il vous plaît respecter les temps de parole, ce serait bien. Merci. Madame la magistrate, c'est à vous.

M^{me} Esther Alder, conseillère administrative. Monsieur le conseiller municipal, vous dressez là un tableau apocalyptique de l'école des Charmilles. Je vais évidemment relayer vos propos auprès du Service des écoles. A ma connaissance, l'école des Charmilles est l'une des écoles qui seront urgemment rénovées. En effet, le plan financier d'investissement impose évidemment de devoir procéder par priorités. L'école de Liotard doit disposer de nouveaux locaux et, si ma mémoire est bonne, mais je compléterai peut-être ma réponse après avoir consulté M. Pagani, l'école des Charmilles devrait également être prioritaire. Quant aux descriptions que vous faites des conditions scolaires dans cette école, j'avoue qu'à part vous aujourd'hui, je n'ai pas été directement interpellée sur ces points précis. Encore une fois, j'en référerai à M^{me} la cheffe de service des écoles pour voir si la situation est effectivement aussi dramatique et quelles seraient les solutions à court terme.

M. Michel Nargi (PLR). Ma question s'adresse à M. Guillaume Barazzone: Monsieur le magistrat, cette année le changement de date de la course de l'Escalade a un peu chamboulé les organisateurs ainsi que ses participants. Au mois de décembre prochain se tiendra la 43^e édition de cette course qui a lieu depuis

1978. Elle est depuis devenue une institution à Genève et s'est approprié le parc des Bastions à cette occasion. A cette même période se déroulera la troisième édition du marché de Noël, qui selon de fortes rumeurs serait déplacé au Jardin anglais, lieu où aucune manifestation ne prend racine, sans que l'on sache pourquoi. Monsieur Barazzone, j'aimerais donc savoir si vous pourriez réunir au plus vite les acteurs de ces deux manifestations dans le but de trouver un consensus et que puissent cohabiter les spectateurs et la population genevoise le temps d'un week-end sportif sans que personne ne soit déplacé ou lésé. Cela afin d'éviter qu'une manifestation populaire à succès ne soit à nouveau mise en danger à Genève. Merci.

La présidente. La question est adressée à M. Guillaume Barazzone, qui vous répondra ultérieurement. (*Réaction de M. Nargi.*) Très bien. Madame Casares, vous avez la parole.

M^{me} Maria Casares (S). Merci, Madame la présidente. Encore une question pour M. Barazzone, qui n'est pas là. Plusieurs personnes m'ont interpellée dans le quartier de la Servette et à Plainpalais car nous assistons à une exposition de sapins mortuaires dans les rues de Genève. Normalement on demande que fait la police, mais dans ce cas précis j'ai envie d'adapter ce slogan et de demander «que fait la Voirie?» face à cela. Ça fait deux semaines que ces arbres traînent dans les rues de Genève, en tout cas dans deux quartiers, mais je pense que c'est le cas dans d'autres quartiers aussi, bien que je n'aie pas vérifié. J'aimerais donc que M. Barazzone prenne les dispositions adéquates pour que ces arbres soient débarassés le plus rapidement possible. Merci.

La présidente. Je vous en prie, Madame Casares. M. Barazzone vous répondra ultérieurement. Monsieur Olivier Gurtner, vous avez la parole.

M. Olivier Gurtner (S). Merci, Madame la présidente. Ma question s'adresse à M. Rémy Pagani qui vient d'arriver, donc ça tombe à pic, j'ai de la chance, c'est parfait. Nous venons de rencontrer un succès, pour ne pas dire un triomphe grâce à une vague fabuleuse de 6400 signatures en faveur du référendum contre le parking Clé-de-Rive. En effet, la population nous a félicités pour la piétonisation de la zone, mais elle était un peu plus sceptique concernant le parking. Ma question est donc simple: en cas d'échec en votation du parking, garderons-nous la zone piétonne? Voilà ma question à M. Pagani et au Conseil administratif. (*Applaudissements.*)

La présidente. Vous avez la parole, Monsieur Pagani; je profite de cette occasion pour vous souhaiter une bonne année.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Bonne année à vous, Madame la présidente; Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, bonne année à vous aussi. Comme vous le savez, je suis un démocrate, contrairement à certains dans cette salle qui judiciarisent tous les problèmes; je ferme la parenthèse. Je prends acte du fait que dans la mesure où les signatures seront validées, le référendum aura bien évidemment abouti, puisqu'il semble avoir largement dépassé le nombre légal de signatures requises, qui est de 4500 il me semble (*commentaire*), de 3200 signatures, voilà. Dans ce cas précis, nous sommes donc largement au-dessus.

Comme vous le savez, Mesdames et Messieurs, tout se tient: M. Gurtner pose des questions auxquelles il a évidemment réponse. Dès le moment où le référendum est contre le parking et la zone piétonne, aucun des deux ne pourra être construit. S'il n'y a pas d'autorisation pour le parking, il n'y a pas de zone piétonne, et inversement, s'il n'y a pas d'autorisation pour la zone piétonne, il n'y a pas de parking. En conséquence de quoi, Monsieur Gurtner, j'ai le regret de vous dire que conformément à la volonté de la majorité qui s'est dessinée, vous ne pourrez malheureusement pas échapper au fait que cette place restera telle quelle du moment que ce parking et cette zone piétonne, et les deux en même temps, ont été refusés. Je vous remercie de votre attention.

La présidente. Merci, Monsieur Pagani, de cette réponse. Monsieur Pierre Gauthier, vous avez la parole.

M. Pierre Gauthier (HP). Je vous remercie, Madame la présidente. Ma question s'adresse à une ou à un membre du Conseil administratif et concerne le déroulement du festival Antigél à la caserne des pompiers des Vernets entre la fin du mois de janvier et le début du mois de février. Plusieurs habitants et habitantes du quartier de Plainpalais-Jonction sont intervenus auprès de moi, inquiets des conséquences de la tenue du festival Antigél sur leur quartier. Vu la grande qualité de sa programmation, ce festival attirera certainement un grand nombre de gens.

Ces personnes m'ont expliqué, et nous le savons, qu'elles sont déjà sinistrées par le bruit engendré par les nombreux bars et l'animation nocturne qui règne dans la rue de l'Ecole-de-Médecine. C'est donc à juste titre qu'elles craignent un surcroît de nuisances durant les trois semaines que dure ce festival. Ma question émane des habitants et est très simple: quelles dispositions ont été prises par le

Conseil administratif et la Ville de Genève pour assurer la sécurité et la tranquillité des habitantes et des habitants déjà bien mis à mal durant le festival Antigél, qui fête ses dix ans cette année et à qui on souhaite d'ailleurs une très bonne continuation? Je vous remercie, Madame la présidente.

La présidente. Merci. Qui veut répondre? La Voirie est du ressort de M. Barazzone, mais il n'est pas là. Voilà, voilà... (*Rires.*) Personne d'autre ne veut ou ne peut prendre la parole? Monsieur Gauthier, votre question reste pour le moment sans réponse. (*M. Gauthier intervient.*) Tout à fait, Monsieur Gauthier, M. Barazzone prendra note de la question et vous répondra ultérieurement, si possible rapidement. Aucun magistrat ne prend la parole, Monsieur Gauthier, je suis désolée. Je passe à la question suivante, c'est M^{me} Corpataux qui la pose.

M^{me} Laurence Corpataux (Ve). Merci, Madame la présidente. Ma question s'adresse à M. Barazzone, car la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication traite actuellement trois objets liés à la gestion des déchets des entreprises, ce sujet est donc en cours. Ce lundi 13 janvier, c'est avec une très grande surprise que nous avons appris par une institution qu'un nouveau règlement de gestion des déchets des entreprises venait d'être voté par le Conseil administratif, sans toutefois être encore à disposition. Nous aimerions donc savoir si c'est bien le cas et, si oui, si les membres de ce plénum pouvaient recevoir ce règlement d'ici à demain pour qu'on puisse en prendre connaissance. Merci.

La présidente. Madame Corpataux, je suppose que la question sera transmise à M. Barazzone avant minuit ce soir de façon qu'il puisse y répondre demain. Monsieur Antoine Maulini, vous avez la parole.

M. Antoine Maulini (Ve). Merci, Madame la présidente. Ma question s'adresse à M. le conseiller administratif en charge de la culture et du sport Sami Kanaan. J'ai dernièrement été contacté par l'équipe de M. Philippe Geluck, dessinateur belge de bande dessinée du personnage le Chat, reconnu internationalement. Celui-ci fera une exposition en plein air des sculptures du Chat à Paris sur les Champs-Élysées et prévoit aussi d'organiser une tournée de son exposition dans toute la francophonie. Il n'a pas encore arrêté de lieu en Suisse et hésite entre Lausanne et Genève. Vu la renommée de Genève ainsi que son attachement à l'art de la bande dessinée, M. Geluck préférerait exposer dans notre ville, sachant par ailleurs que son exposition est presque totalement autofinancée. Il a

donc contacté la Ville de Genève et n'a visiblement pas reçu un accueil favorable. Est-ce que cette information vous est parvenue et, si ce n'est pas le cas, quelle est votre position face à un tel projet? Merci, Madame la présidente.

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Je suis présent et je réponds donc aux questions. Nous avons effectivement eu des contacts avec Philippe Geluck. Je l'ai reçu et en ai été très honoré, parce que comme beaucoup d'entre vous c'est un dessinateur que j'apprécie énormément et dont le sens de l'humour est particulièrement aiguisé. Sans abandonner le dessin, il passe désormais à la sculpture, notamment avec une exposition de figures assez conséquentes du Chat en bronze. Une première version du projet n'a pas recueilli l'assentiment de mes collègues, mais une nouvelle version devrait m'arriver bientôt, à laquelle je serai en ce qui me concerne favorable. Ce d'autant plus que ces propositions de sculptures ont un sens, non seulement parce que le personnage du Chat est très apprécié, mais également parce qu'elles seront présentées en lien avec des thématiques chères à Genève, comme les droits humains ou les enjeux climatiques. Je me réjouis donc de recevoir une nouvelle proposition incessamment sous peu, afin de voir concrètement comment s'organisera cette exposition dans les espaces publics des villes européennes concernées et parmi lesquelles je me réjouirais de voir Genève.

M^{me} Marie Barbey-Chappuis (PDC). Le 10 décembre dernier, le Grand Conseil a annoncé que ses sessions pouvaient désormais être suivies par les personnes sourdes et malentendantes grâce à l'interprétation en langage des signes et au sous-titrage. Ce n'est malheureusement pas encore le cas en Ville de Genève, alors qu'en avril 2017, c'est-à-dire il y a près de deux ans, nous avons adopté à l'unanimité une motion de M^{me} Sandrine Burger qui demandait justement la mise en place d'un tel système. Il y a quelques semaines ou quelques mois, la Ville de Genève a par ailleurs annoncé un plan de mesures pour une ville inclusive dans tous les domaines de l'action municipale, un paragraphe du rapport faisant spécifiquement état de la nécessité de renforcer l'information et la communication par l'implémentation de la vidéo ou du sous-titrage. J'aurais souhaité savoir quand il sera possible aux personnes sourdes et malentendantes de suivre les sessions du Conseil municipal, comme c'est le cas au Grand Conseil. Je vous remercie.

M^{me} Esther Alder, conseillère administrative. Je réponds à M^{me} la conseillère municipale au nom du Conseil administratif. Nous prévoyons en effet que les personnes concernées puissent bénéficier de traductions des débats

municipaux dès l'entrée en fonction de la nouvelle législature. Pour ce faire, nous devons encore mener une négociation avec Léman Bleu, mais cette volonté a bien été exprimée par le Conseil administratif. Je vous remercie donc de votre question.

M. Omar Azzabi (Ve). Ma question s'adresse au magistrat en charge des constructions et de l'aménagement M. Pagani. J'aimerais faire référence à un article paru dans la *Tribune de Genève* et à une sollicitation de l'Association pour la sauvegarde du quartier de Rosemont, Frank-Thomas et Frisco (ASQR) à propos du plan localisé de quartier (PLQ) du haut des Eaux-Vives qui ne répond ni aux promesses faites par la Ville ni à l'urgence climatique décrétée par ce Conseil, comme le confirme la directrice du Service d'urbanisme en Ville de Genève. Ce nouveau quartier comptera 350 logements, mais les plantations prévues sont plutôt en deçà des niveaux requis, c'est-à-dire de cinq arbres à peine sur un périmètre de 2,5 hectares. On est loin du changement de paradigme que la Ville annonçait cet été. Mes questions sont donc les suivantes: où en est la procédure d'opposition en cours? Avez-vous pu discuter avec le conseiller d'Etat en charge Antonio Hodggers, afin qu'il revienne sur l'ancien PLQ et qu'on aménage ce quartier conformément à l'urgence climatique et aux demandes formulées par les habitants et les habitantes de ce quartier? Je vous remercie.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, Monsieur Omar Azzabi, je vous réponds de la manière suivante: comme moi, vous avez lu l'article de la *Tribune de Genève*, ce «merveilleux» quotidien, qui rapporte que ce PLQ est presque un mikado. La Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Genève (CAP) possède un immeuble complètement vétuste dans la zone d'implantation de ce quartier, ce qui a donné lieu à d'âpres négociations avec les promoteurs qui possèdent une majorité du terrain et toute une série de petits opérateurs et d'artisans. De ce fait-là le PLQ a été patiemment négocié et discuté tout au long de ces cinq, six ou sept dernières années et est extrêmement contraint en termes d'urbanisme. Vient s'ajouter à cela l'urgence climatique. Lorsque ce PLQ sera mis à l'enquête publique, j'espère encore dans cette première partie de nouvelle année, les autorités ainsi que les uns et les autres auront évidemment leur mot à dire. Je rappelle donc que ce Conseil municipal aura lui aussi son mot à dire quant à l'adoption ou non de ce PLQ, sachant que c'est l'un des derniers sur lesquels il doit se prononcer, étant donné qu'il en a déjà adopté douze, il me semble. Tout le territoire municipal est couvert de plans localisés de quartier, grâce à beaucoup de ténacité de l'administration et à mon travail. Je souhaite bonne chance à la personne qui s'occupera de ce dossier lors de la prochaine législature.

M. Jean Zahno (UDC). Ma question s'adresse au magistrat Pagani au sujet des chemins d'accès à la gare de Champel. Si certains amis qui l'ont visitée en sont ressortis avec un grand sourire, je note cependant qu'il était auparavant possible de traverser le plateau de Champel par un bon chemin qui ne posait pas de problèmes particuliers. Désormais, l'accès semble convenir lorsqu'on vient de l'avenue de Miremont ainsi que du nord du plateau de Champel. Toutefois, venant de l'avenue Dumas, quelques escaliers semblent ne pas tout à fait convenir aux personnes âgées ou souffrant d'un handicap qui souhaitent accéder à la gare par ce cheminement direct. Elles sont en réalité obligées de rejoindre les escalators situés du côté de l'avenue de Miremont ou de l'avenue Peschier. Aujourd'hui le chantier de la gare semble terminé; merci d'avoir accéléré les choses à la fin du mois de décembre dernier, car cela a permis de redonner le sourire aux habitants. Cela étant, a-t-on suffisamment pensé à l'accès aux quais lorsqu'on vient du haut du plateau de Champel? Je n'en suis pas sûr. Dommage...

La présidente. Vous avez dépassé la minute, Monsieur Zahno, veuillez poser votre question, s'il vous plaît.

M. Jean Zahno. Pourrait-on mener une nouvelle étude d'accès à la gare de Champel, qui réduirait le fort dénivelé actuel et privilégierait si possible un cheminement plat? Merci.

La présidente. M. Pagani vous répond... Au sujet de l'escalier de l'avenue Dumas...

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Oui, oui, Madame la présidente, mais je commence par remercier M. Zahno pour les remerciements exprimés, parce que quand même... Nous avons mené ce projet de A à Z. La tête de la gare des Eaux-Vives a été prévue il y a de cela treize ans, plus exactement lors de la première semaine de mon arrivée au Conseil administratif; je suis donc entre guillemets «le seul rescapé» de cette grande aventure parmi les conseillers d'Etat, mais pas parmi les conseillers administratifs, parce qu'il n'y en a qu'un seul qui s'est occupé de ce dossier. Tout comme le conseiller municipal qui m'interpelle ici, j'ai donc été heureux de pouvoir inaugurer cet espace public et cette gare le 15 décembre dernier. Je souhaite encore une fois bon vent au Léman Express.

Monsieur le conseiller municipal, vous avez bien remarqué que les personnes qui viennent du plateau de Champel peuvent accéder à la gare par la voie verte et par des escaliers situés à son entrée, cela étant vous avez relevé un des problèmes

qui demeurent, à savoir la traversée, c'est-à-dire la couture, entre le haut et le bas des Eaux-Vives. Vous avez aussi finement relevé que les gens doivent pour le moment prendre l'ascenseur pour arriver à leurs fins et traverser. Il y a effectivement un petit escalier qui se trouve, si j'ose dire, à l'entrée de la future Nouvelle Comédie... (*Commentaires.*)

La présidente. Monsieur Pagani, M. Zahno parle de la gare de Champel... La rue Dumas, c'est à Champel...

M. Rémy Pagani. Je rembobine, d'accord...

La présidente. Alors, vous qui êtes rescapé, Monsieur Pagani, revenez à Champel...

M. Rémy Pagani. Bon, je termine au sujet de la gare des Eaux-Vives, car la question de sa traversée entre le haut et le bas de la gare n'est pas réglée... Vous avez cette explication en prime, Madame la présidente... Par contre, pour ce qui regarde la gare de Champel – d'ailleurs je remercie à nouveau le conseiller municipal de nous avoir remerciés pour la rapidité avec laquelle le chantier a été terminé –, certains aménagements doivent encore être finalisés, c'est pourquoi je conseille pour le moment aux usagers d'utiliser l'ascenseur pour descendre dans le tunnel. Ce tunnel est splendide et les tapis roulants qui amènent à la fromagerie sont extraordinaires. Car attention, dans les derniers 50 m on arrive effectivement à l'entrée de l'ancienne fromagerie des Laiteries Réunies, qui est un petit bijou de poésie. En attendant de pouvoir résoudre les problèmes soulevés de manière tout à fait pertinente par le conseiller municipal, les usagers devront néanmoins prendre l'ascenseur pour accéder à l'intérieur de la gare.

M. Emmanuel Deonna (S). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, le Conseil administratif a déjà été alerté sur la situation de M. Kodjo Sossou, qui après un peu moins de cinq années passées sur notre territoire a tenté de demander l'asile dans notre pays. M. Sossou est un homme droit, discret, avenant et apprécié de tous. Il a joué au FC Geneva et à l'AS Fribourgeoise, où il fait aujourd'hui l'unanimité. M. Sossou a connu les maisons d'arrêt du Canton, l'espoir de sa libération, les angoisses, les promesses, la maladie, le décès de son frère et l'assignation au territoire de la commune de Carouge. Le 23 décembre dernier, après plusieurs mois de procédure, son appel au Tribunal administratif fédéral a été rejeté. Le 15 février prochain,

cela fera cinq ans que M. Sossou est présent sur le territoire de notre Canton. Or, en vertu de l'article 14, alinéa 2, de la loi sur l'asile, le Canton peut octroyer une autorisation de séjour à certaines conditions, qui dans son cas seront remplies le 15 février 2020...

La présidente. Quelle est votre question, s'il vous plaît, Monsieur Deonna? Vous avez dépassé la minute...

M. Emmanuel Deonna. Cependant, dans ce laps de temps le secrétaire d'Etat aux migrations a ordonné à la police de mettre en œuvre l'expulsion de M. Sossou, c'est pourquoi les Conseils administratifs de Carouge et de Bernex, l'association Solidarité Tattes et moi-même avons écrit au Conseil d'Etat...

La présidente. Monsieur Deonna, quelle est votre question, s'il vous plaît?

M. Emmanuel Deonna. Est-ce que le Conseil administratif de la Ville de Genève, à l'instar de celui de Carouge et de Bernex, peut intercéder auprès du Conseil d'Etat pour qu'il agisse auprès du Secrétariat d'Etat aux migrations afin que M. Sossou puisse rester en Suisse? Je vous remercie.

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. La réponse est oui, sous réserve que M. Deonna nous transmette les détails du dossier afin que nous puissions l'examiner. Mais sur le principe, oui.

La présidente. Merci, Monsieur Kanaan. La parole est à M^{me} Brigitte Studer pour une minute, s'il vous plaît. Je répète que vous avez une minute pour poser vos questions, pas plus.

M^{me} Brigitte Studer (EàG). Merci, Madame la présidente. Ma question va à M^{me} Esther Alder, que je tiens tout d'abord à remercier pour le travail déployé afin d'assurer l'ouverture des sleep-in, ainsi que pour les contacts pris avec le Conseil d'Etat et l'ACG; nous vous en félicitons, Madame la conseillère administrative. Cela étant, je n'ai pas tout à fait compris comment se poursuivra cette collaboration par la suite: est-ce qu'un calendrier relatif au maintien de la collaboration est prévu? Est-ce qu'il existe une intention commune pour la création

d'un observatoire sur la situation des personnes sans logement et leurs besoins, qui prenne notamment en compte le type de personnes concernées et les différentes propositions d'accueil existantes? Merci.

M^{me} Esther Alder, conseillère administrative. Madame la conseillère municipale, je vous réponds en disant que le Conseil d'Etat, la Ville de Genève et l'ACG procéderont évidemment d'une manière rapide, pour autant que les processus législatifs le soient aussi. Sachez qu'un traitement et une présentation de la problématique sont déjà prévus auprès de l'ensemble des communes genevoises pour début février ou en tout cas dans le courant du mois. Ensuite, il faudra bien évidemment élaborer une base légale, le Conseil d'Etat devant déposer un projet auprès du Grand Conseil. Les questions relatives à la création d'un éventuel observatoire devront également être abordées. Aujourd'hui, nous avons besoin d'indicateurs extrêmement précis sur la typologie des personnes sans abri, c'est pourquoi la Ville de Genève plaide pour être la seule porte d'accès aux différents dispositifs d'accueil nocturne. Il nous faut connaître les identités des personnes demandeuses et les raisons pour lesquelles elles se retrouvent dans des situations de sans-abrisme. Nous devons donc discuter de ces sujets conjointement avec tous les partenaires pour pouvoir dessiner une véritable politique publique de lutte contre cette situation dramatique des personnes à la rue.

M. Daniel Sormanni (MCG). Ma question s'adresse à M. Pagani au sujet de l'aménagement du quai des Bergues et de tout ce que j'ai entendu précédemment. Le 4 septembre 2018, le magistrat confirmait par écrit à certains riverains – j'ai la lettre sous les yeux – que le projet serait en tout point conforme à ce qui avait été convenu ensemble lors de la séance de présentation du 22 mai 2017, sachant qu'il a d'ailleurs fait l'objet d'une requête à l'Office des autorisations de construire. Une réalisation de l'ouvrage strictement conforme au dossier autorisé devrait donc aller de soi, or aujourd'hui M. Pagani a visiblement changé d'avis. J'aimerais savoir comment le magistrat entend tenir parole et comment nous pouvons encore lui faire confiance lorsqu'il prend contact avec des riverains au sujet de certains aménagements. Je suis très inquiet, surtout qu'il envisage désormais la piétonisation de cette zone. J'aimerais avoir des explications circonstanciées de sa part sur ce point.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, Monsieur le conseiller municipal, vous savez que ce Conseil a pris une décision qui avalise la piétonisation de l'ensemble du quai des Bergues. J'ai dû faire des contorsions afin de trouver un accord pour pouvoir réaliser ces travaux et mener à bien ce projet, comme je le fais d'ailleurs pour la

majorité, voire l'écrasante majorité des projets que je soumetts à ce Conseil depuis treize ans et qu'il n'a que très rarement refusés.

Tout le monde trouve cet aménagement très beau, que c'est super et génial, sauf qu'il a tout de même fallu discuter avec les commerçants qui défendent bien évidemment leurs propres intérêts. Je vois que M. Sormanni se fait le chantre de ces commerçants, tant mieux pour lui; toujours est-il que la solution ou plutôt le compromis que nous avons trouvé ne fonctionne pas.

Nous avons initialement installé 17 bancs, dont dix ont été écrasés par des voitures. Quant aux commerçants, les mêmes commerçants que ceux qui vous mandatent, Monsieur Sormanni, ils demandent désormais que les places de parc pour voitures installées devant leurs vitrines soient enlevées. Ils se sont en effet rendus compte que le nombre de passants qui empruntent le quai aujourd'hui est monté en flèche par rapport à avant, vous le constaterez vous-mêmes si vous passez devant. Les commerçants ont donc compris que les voitures n'avaient pas que des avantages.

Cela étant, ils réclament toujours une zone de rencontre, qui nécessite quand même de laisser passer les voitures, vous le savez mieux que moi, Madame la présidente. On en arrive donc au problème des voitures, car sur 100 voitures qui passent, 70 ne font que traverser le quartier; je ne vous dis pas à quelle vitesse, ce serait dénoncer une situation ubuesque, qui a d'ailleurs poussé 400 personnes, dont des parents, à manifester le week-end passé.

Le conseiller d'Etat M. Dal Busco et moi-même avons donc rediscuté de cette affaire et sommes tombés d'accord sur la nécessité de piétoniser cette zone, comme réclamé par une majorité du Conseil municipal, voire une très large majorité. Je renvoie M. Sormanni à la proposition que j'ai déposée ici et qui a été votée par ce Conseil il y a de cela cinq ou six ans.

Par conséquent, je ne peux plus revenir en arrière, c'est une réalité, les habitants m'ont fait part de leur souhait. Monsieur Sormanni, vous qui vous présentez comme candidat au Conseil administratif, j'espère que vous êtes capable de faire la différence entre les intérêts de deux ou trois commerçants et ceux des habitants, c'est-à-dire de 400 personnes qui se sont mobilisées et qui représentent donc une opinion publique extrêmement importante. J'espère en effet que M. Sormanni aura compris que s'il veut être élu, il doit défendre les intérêts communs plutôt que des intérêts individuels qui sont tout à fait légitimes mais qui me paraissent très particuliers, surtout quand on vend des costumes au prix où on les vend.

M^{me} Ariane Arlotti (EàG). Ma question s'adresse à tout le Conseil administratif. Durant les vacances, des citoyens m'ont interpellée notamment à propos des antennes 5G, qui continuent d'être placées par dizaines sur tout le territoire

genevois, alors que les inquiétudes à leur égard sont toujours aussi grandes. Un moratoire est en vigueur, je ne sais cependant pas dans quelle mesure il est respecté, puisque Swisscom profite de placer des nouvelles antennes 5G sur les anciens sites d'antennes, alors que leur installation ne devrait pas être autorisée. J'ignore d'ailleurs si le taux de puissance maximal d'émission est respecté. Que fait la Ville de Genève pour protéger ses citoyens?

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je suis chargé de délivrer des autorisations de construire, enfin, plus exactement de préavisier les autorisations de construire, car à Genève c'est le Canton qui a la haute main sur l'ensemble des autorisations de construire, contrairement à mon collègue de Nyon, mais voilà, c'est la situation juridique dans laquelle nous nous trouvons ici. Tous les préavis que j'ai délivrés depuis la mise en place du moratoire ont été négatifs, c'est pareil du côté du Canton.

Cependant, ces petits malins d'opérateurs de télécommunications, qui doivent pourtant défendre l'intérêt commun et public, Madame la présidente, n'ont dans les yeux que des dollars, enfin que des francs, raison pour laquelle ils ont effectivement utilisé leurs antennes existantes pour y installer de la 5G. Cette action a été justifiée sur un plan technique, car la 5G serait soi-disant moins puissante que la 4G, ce qu'ils ne savent d'ailleurs pas de manière sûre. Je trouve que cette façon de procéder est particulièrement déplorable venant de représentants de la collectivité publique, mais ma foi, c'est ainsi. Ce qui est censé nous être commun, c'est-à-dire nos valeurs, l'est de moins en moins; j'en prends acte.

M. Morten Gisselbaek (EàG). Ma question s'adresse à M. Kanaan en sa qualité de membre du comité de la Fondation du Grand Théâtre. Le 3 décembre dernier, nous avons accepté de verser une rallonge de 1,8 million de francs au Grand Théâtre. L'exposé des motifs qui accompagnait cette délibération indiquait clairement que la fondation serait en rupture de liquidités à la fin du mois de décembre 2019 et ne pourrait donc pas honorer ses engagements, notamment salariaux. Pour qu'elle puisse le faire, il nous fallait voter une clause d'urgence, qui n'a cependant pas été acceptée; je fais partie de ceux qui l'ont refusée. J'aimerais donc savoir combien de personnes n'ont pas pu toucher leur salaire du mois de décembre et, si ce n'est pas le cas, comment cela se fait-il? Merci.

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. A ce stade, je réponds partiellement à M. Gisselbaek. Compte tenu du résultat du vote du Conseil municipal, la Fondation du Grand Théâtre nous a simplement informés tout entreprendre par le biais de discussions avec des partenaires privés tels que mécènes et autres pour

compenser le délai du versement causé par le refus de la clause d'urgence. A ma connaissance les salaires ont été payés; on le saurait si cela n'avait pas été le cas. Entre autres choses, j'ai demandé à la fondation de documenter de manière précise les démarches qu'elle a entreprises, qui devraient nous parvenir prochainement par courrier. Merci.

M^{me} Patricia Richard (PLR). Ma question s'adresse également à M. Kanaan. A ma connaissance, aucun d'entre nous n'a reçu de rapport d'audit concernant la situation au Musée d'histoire naturelle. Or nous apprenons aujourd'hui par la *Tribune de Genève* que l'institution rencontrerait des problèmes au niveau de sa gouvernance et que le directeur serait en congé maladie depuis plusieurs semaines. Comment ce journal et d'autres ont-ils été informés de cet audit mystère qui ne nous est pas parvenu? Comptez-vous porter plainte pour violation du secret de fonction? Enfin, qu'en est-il réellement de la situation au Musée d'histoire naturelle? Merci.

La présidente. M. Kanaan répond à cette question pour la deuxième fois, je crois...

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Merci, Madame la présidente. Je réponds volontiers à ces questions. En ce qui concerne le Musée d'histoire naturelle, mon département a effectivement demandé l'intervention d'un cabinet externe afin de faire le point sur des éléments de tension. Il s'agit de la procédure habituelle déployée lorsque nous détectons des éléments de tension ou d'autres problèmes de gestion, car cela relève de notre responsabilité, d'abord de la mienne en qualité de responsable du département, puis de celle de la direction du département.

Lors de la rentrée de septembre, nous avons présenté au personnel les résultats de cette intervention externe ainsi que son rapport et avons également mis en place un plan d'action qui a d'ailleurs largement déployé ses effets, comme l'ont démontré les dernières réunions avec le personnel. Par ailleurs, il se trouve que le directeur du musée est en absence maladie, j'ai déjà pu répondre sur ce point et ne commenterai donc pas davantage, car il s'agit d'un membre du personnel de la Ville de Genève. Je ferai de même pour tout autre membre du personnel de la Ville de Genève absent pour des raisons de santé.

A ma connaissance aucun rapport n'a fuité, par contre la *Tribune* a visiblement pu parler à des membres de la fonction publique. Nous examinons si ces informations relèvent du non-respect du secret de fonction. Quant à l'allusion de

M^{me} Richard, je rappelle que, dans le cadre de l'affaire à laquelle elle semble se référer et qui semble la préoccuper beaucoup, la plainte avait été déposée suite à une demande du bureau du Conseil municipal, c'est-à-dire votre bureau, il y a maintenant plus d'un an pour être précis.

M^{me} Delphine Wuest (Ve). Ma question s'adresse à M. Pagani concernant les zones piétonnes qui existent encore ou que l'on aimerait voir exister, sans compter bien sûr celle du carrefour de Rive. A la rue Cavour, située en bas de la rue des Charmilles, ont eu lieu des travaux des Services industriels genevois (SIG) qui se sont terminés en décembre. Quelle n'a pas été notre surprise, nous cyclistes, de voir que des places de stationnement jusqu'alors réservées aux vélos ont été transformées en places de parc pour motos et scooters. Pour une ville supposée aller dans le sens de la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée, ne serions-nous pas d'abord censés faire place aux modes de transport doux? Le deuxième volet de ma question concerne le quai des Bergues, car M. Pagani nous avait annoncé passer la zone piétonne en phase de test, pourquoi alors y avoir installé dix places de parking et un horodateur? On ne comprend pas le sens de ces mesures sachant qu'il était question d'interdire l'accès de cette zone aux voitures. Si vous pouviez nous expliquer ces deux non-sens, ce serait apprécié. Merci.

La présidente. M. Pagani vous répond avec enthousiasme.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Oui, Madame la présidente. Je commence par vous faire part d'une information que vous trouverez peut-être positive: après dix ans de combat juridique, j'ai eu le plaisir de voir que le Tribunal fédéral a donné raison à la Ville pour la piétonisation de la place de la Synagogue. Cela fait dix ans que nous nous battons à son sujet, Madame la présidente. Avant de laisser le poste que j'occupe à quelqu'un d'autre, j'entends donc mettre en place des mesures d'aménagement minimum pour faire en sorte que le projet validé par les autorités fédérales soit respecté.

Pour ce faire, Madame la conseillère municipale, j'ai passé un accord avec M. Dal Busco relatif à l'aménagement de 2500 places de parc pour scooters avant le mois de décembre 2019. Il était convenu qu'après cette date, c'est-à-dire dès à présent, la police municipale et la police cantonale séviraient, d'abord de manière gentille, vis-à-vis des scooters qui continuent de se parquer sur les trottoirs et nuisent à la circulation piétonne de nos concitoyens et de nos concitoyennes.

Dans un ou deux mois, une fois que tout le monde aura été averti, nous ferons appliquer la loi fédérale, qui indique très clairement que les scooters n'ont pas

le droit de stationner sur les trottoirs, ce qui avait été contesté par un conseiller d'Etat qui a disparu des radars pour l'instant – enfin, on n'en sait rien. Dans la mesure où beaucoup de scooters se garent effectivement sur les trottoirs et empêchent nos concitoyennes et concitoyens de marcher, alors que c'est vivifiant pour nous tous, l'accord que j'ai passé me semble être une bonne chose.

En ce qui concerne le quai des Bergues, Madame la conseillère municipale, je vous renvoie à la réponse que j'ai donnée précédemment, à savoir que M. Dal Busco et moi-même nous sommes mis d'accord pour piétoniser ce quai des Bergues conformément à la décision du Conseil municipal. Malheureusement, le compromis que j'avais passé avec deux ou trois commerçants pour une zone de passage ne semble pas viable, car tout le monde s'en plaint, y compris les 400 manifestants qui se sont réunis samedi dernier pour réclamer la piétonisation de ce beau quai. Je remercie d'ailleurs toutes celles et tous ceux qui ont œuvré à la construction de ce quai, y compris les ouvriers. Merci.

La présidente. Qui comprend douze places de parc donc... C'est ce qu'on appelle la piétonisation... Monsieur Pascal Altenbach, vous avez la parole.

M. Pascal Altenbach (UDC). Merci, Madame la présidente. Ma question s'adresse à M. le conseiller administratif Pagani. La nouvelle gare de Champel est dans son ensemble particulièrement bien construite, avec de grands espaces et des accès très bien organisés grâce aux escalators. Toutefois, un certain nombre d'usagers ont signalé au comité de l'Association des intérêts de Champel leurs craintes d'être agressés ou en tout cas ne pas se sentir en sécurité dans ces grands espaces et couloirs, notamment le soir ainsi qu'à certains moments de la journée. Des caméras de surveillance ont-elles été installées à l'intérieur de la gare? Aussi, ne pourrait-on pas aménager des petits magasins afin de rendre plus vivants et d'humaniser ces grands espaces? Qu'en est-il enfin des autres gares situées sur le territoire de notre ville? Merci.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je tiens tout d'abord à vous remercier pour les remerciements exprimés. Les habitants de Champel se sont en effet réunis en masse lors de la fête d'inauguration des 14 et 15 décembre derniers pour visiter cette gare ainsi que ses émergences et ont tous été unanimes dans leurs félicitations, notamment concernant la pose d'arbres. Un grand merci à eux pour cet enthousiasme. Cela étant, comme dans tous les chantiers, Madame la présidente, nous faisons face à des problèmes de jeunesse vis-à-vis

desquels je demande l'indulgence des usagers le temps que des solutions soient trouvées. Cela étant, je trouve un peu déplorable que des personnes ne puissent s'empêcher de mettre des choses, des machins, des trucs, des food trucs (*rires*) qui encombrant l'espace public sur de beaux espaces à peine aménagés. Encore aujourd'hui le Conseil administratif a refusé d'installer une statue sur la place Simon-Goulart. Je pense au contraire que cet espace de l'émergence de la gare de Champel mérite de rester en l'état, une fois les quelques aménagements nécessaires réalisés. Je vous remercie de votre attention.

M^{me} Daniela Dosseva (MCG). Ma question s'adresse à M. Kanaan au sujet de la buvette du centre sportif du Bout-du-Monde. Après quatorze mois d'ouverture, la buvette est à nouveau fermée depuis le mois de décembre 2019. Qu'est-il envisagé pour la suite? Un nouveau prestataire a-t-il été sélectionné? Merci, Madame la présidente.

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Madame la conseillère municipale, je vous remercie de votre question, parce que comme vous je regrette beaucoup que la buvette soit à nouveau fermée. Nous avons trouvé un accord qui nous réjouissait avec une entreprise d'insertion sociale, car il permettait à la fois d'exploiter la buvette pour les sportifs et les sportives et de favoriser un travail d'insertion. Cette entreprise s'est malheureusement retirée parce que les conditions économiques n'étaient pas du tout satisfaisantes. Il faut en effet savoir que le centre sportif du Bout-du-Monde a une fréquentation très variable, avec parfois beaucoup de monde et d'autres fois beaucoup moins. Elle dépend à la fois du type de manifestations sportives, de la météo et de plein d'autres facteurs, qui font qu'il est extrêmement difficile de tenir le coup sur le plan économique. Je le regrette comme vous, Madame la conseillère municipale, car je reconnais la nécessité d'avoir une buvette dans le centre, raison pour laquelle nous cherchons activement des solutions. Nous avons des pistes concrètes et j'espère que nous pourrons rouvrir la buvette très prochainement. Je vous remercie.

M. Régis de Battista (S). C'est une question pour M. Barazzone, à laquelle il avait déjà répondu l'année passée. Elle concerne les problèmes causés par les pluies diluviennes qui ont eu lieu aux mois de juin et juillet 2019. Je sais que cette problématique a fait l'objet d'un rapport, je voulais donc vous demander s'il était possible que la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication le reçoive, afin de connaître les mesures qui seront prises si ces événements venaient à se reproduire cette année. Merci beaucoup.

La présidente. Merci, Monsieur le conseiller municipal. M. Barazzone était là, mais il est de nouveau absent. Il reviendra, cependant on ne sait pas quand. Il vous répondra ultérieurement, Monsieur de Battista. La parole est à M. Gazi Sahin.

M. Gazi Sahin (EàG). Merci, Madame la présidente. Ma question s'adresse à M. Kanaan ainsi qu'à M^{me} Alder, puisqu'ils sont tous les deux allés à la rencontre du Collectif Lutte pour les MNA. Ce mouvement, qui occupe le Grütli depuis trois jours, s'est rapidement fait entendre des autorités du Canton et de la Ville; on s'en félicite. Cela étant, le collectif est toujours dans l'attente de réponses, car au-delà des soutiens de sympathie il demande avec raison la mise en place de mesures concrètes. J'aimerais donc savoir ce que le Conseil administratif entend déployer dans l'immédiat afin de répondre aux revendications du collectif. Merci beaucoup.

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Monsieur le conseiller municipal, j'ai donné tous les éléments d'information à ce sujet au début de notre séance, lors des communications du Conseil administratif. Je les résume très volontiers une nouvelle fois ici, car c'est un point important. Comme vous l'avez dit, sur le fond le Conseil administratif soutient pleinement les revendications du collectif. En Suisse, toute personne jusqu'à l'âge de 25 ans doit pouvoir bénéficier d'un appui au sens large de la part de son environnement familial ou subsidiairement du service public, par exemple pour des bourses d'études; c'est une responsabilité cantonale.

De ce fait, nous avons octroyé au collectif une tolérance d'occupation renouvelable de vingt-quatre heures en vingt-quatre heures, tout en précisant qu'en tant que tel le Grütli n'est pas du tout un lieu adéquat pour séjourner de manière durable et ce pour plein de raisons, notamment d'hygiène, de coexistence avec d'autres activités ainsi que de sécurité. Pour l'instant le Conseil administratif confirme sa tolérance vis-à-vis de cette occupation.

En ce qui concerne le catalogue de revendications du collectif, leur très grande majorité concerne le Conseil d'Etat, à qui nous les avons relayées par courrier aujourd'hui. De notre côté, nous souhaitons en particulier qu'une réunion soit organisée avec la délégation du Conseil d'Etat à la migration composée de M. Poggia, qui la préside, de M^{me} Emery-Torracinta et de M. Apothéloz. Pour ce qui est des points qui concernent directement la Ville, il y a la question d'une carte de légitimation pour laquelle elle n'a pas de compétences, mais nous allons quand même examiner toute possibilité d'aller dans ce sens. Pour l'instant nous avons accordé au collectif une subvention extraordinaire de 3000 francs afin de

soutenir sa logistique immédiate, ainsi qu'un accès gratuit aux activités culturelles et sportives en faveur des MNA. Je précise cependant que c'est déjà le cas depuis quelque temps et que nous avons redistribué au collectif la brochure indiquant toutes les possibilités dans ce domaine. Nous sommes en contact permanent avec eux, d'ailleurs une réunion se tient en ce moment même sur place. Je vous remercie.

La présidente. Merci, Monsieur le magistrat. La parole est à M^{me} Yasmine Menétray. Je cède quelques instants ma place au premier vice-président.

(La présidence est momentanément assurée par M. Amar Madani, premier vice-président.)

M^{me} Yasmine Menétray (MCG). Ma question s'adresse à l'ensemble du Conseil administratif, qui a demandé aux restaurateurs de la rue Chaponnière de démonter leurs enseignes lumineuses. Pourquoi cette demande a-t-elle été adressée spécifiquement à ces restaurateurs? Merci.

Le vice-président. Merci, Madame la conseillère municipale, M. Barazzone vous répondra demain. La parole est à M. de Kalbermatten.

M. Alain de Kalbermatten (PDC). Merci, Monsieur le président de séance. Ma question s'adresse à M. Kanaan concernant la future patinoire qu'on appelle de nos vœux les plus sincères. On voit que le conseiller d'Etat Thierry Apothéloz est en première ligne sur ce projet; qu'en est-il cependant de la Ville et du département de la culture et du sport? Merci.

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Je réponds volontiers à M. de Kalbermatten. Pour commencer, le département accueille déjà le GSHC match après match à la patinoire des Vernets pour le plus grand plaisir des supporters. Je rappelle que cette patinoire est intensément exploitée, si vous me passez l'expression, puisqu'elle est souvent ouverte tous les jours de 6 h du matin à minuit afin de répondre aux besoins en matière de sports de glace, y compris pour le GSHC. Nous nous réjouissons d'accueillir le club, mais convenons toutes et tous qu'il lui faudrait un nouvel instrument de travail et d'accueil plus adéquat.

Dans le cadre de la loi sur la répartition des tâches, quelques installations sportives majeures, mais peu, sont du ressort du Canton: le stade de Genève, le projet de patinoire pour le GSHC au Trèfle-Blanc et le projet de centre cantonal de football, qui a malheureusement dû être reporté suite au refus du projet du Pré-du-Stand et pour lequel des solutions doivent donc être trouvées.

Je me réjouis de voir que le Conseil d'Etat, en tout cas M. Apothéloz, semble prendre au sérieux l'urgence et l'importance de ce dossier. Nous l'accompagnons avec notre expertise et nous réjouissons que la patinoire du Trèfle-Blanc soit enfin construite, non pas parce que nous voulons voir le club partir, mais parce que nous avons urgemment besoin de plus de moyens pour les sports de glace et que le GSHC a également besoin d'un espace adéquat. La patinoire des Vernets est la dernière de Suisse à n'être ni rénovée ni nouvelle, ce qui n'empêche pas le GSHC de gagner, mais ça commence tout de même à faire long.

Je tiens à préciser avoir déjà informé le Conseil d'Etat qu'en cas de retard dans la réalisation du projet du Trèfle-Blanc et de nécessité de faire des travaux de mise en conformité aux Vernets selon l'exigence de la ligue nationale – ce qui est à envisager, car le Trèfle-Blanc se fera en 2028 dans le meilleur des cas –, nous solliciterons alors le Canton et les communes pour collaborer aux frais engendrés, car il n'y a pas de raison que la Ville soit la seule à payer les conséquences du retard de la réalisation du projet du Trèfle-Blanc. Je vous remercie.

M^{me} Martine Sumi (S). Ma question s'adresse à M^{me} la maire. Je suis très étonnée et j'aimerais comprendre pourquoi, dans le prolongement du vote de la RFFA, il a été décidé que les entreprises participeront au taux d'effort pour financer les structures d'accueil de la petite enfance. En fait, je me suis rendu compte cette dernière semaine que les conventions collectives de travail donnent l'ordre à leurs membres de prélever 0,7% de la masse salariale sur la part des employés et 0,7% sur la part de l'employeur. Je suis cependant étonnée que cette participation soit également imputée aux employés et pas seulement aux patrons. J'aimerais donc savoir si j'ai bien compris ce mécanisme et si toutes les associations subventionnées au déficit ou simplement subventionnées, toutes les entités privées, devront reporter ce qui serait entre guillemets traité comme «une cotisation sociale» telle que l'AVS, c'est-à-dire répartie à parts égales entre l'employé et l'employeur. Cela va-t-il être appliqué? Les collectivités publiques telles que la Ville de Genève appliqueront-elles aussi cette manière de faire? Je vous remercie.

Le vice-président. Merci, Madame la conseillère municipale. M^{me} la maire étant absente, elle vous répondra demain. La parole est à M. Pascal Holenweg pour une minute.

M. Pascal Holenweg (S). Merci, Monsieur le vice-président. Ma question s'adresse à M^{me} la maire ou à n'importe quel autre membre du Conseil administratif qui pourrait m'apporter une réponse. Le Conseil d'Etat a annoncé le dépôt d'un projet de loi instituant un système de conseillers municipaux suppléants sur le modèle des députés suppléants au Grand Conseil. Pour autant que sache, il s'agit effectivement du même modèle, à savoir qu'en cas d'absence des députés suppléants sont appelés à remplacer n'importe quel député de leur groupe – c'est donc un travail sur appel et non pas une suppléance permanente. Bien qu'il parte d'une bonne intention et ait pour but de répondre aux taux impressionnants de démissions et de remplacements dans les délibératifs municipaux, ce système me paraît cependant poser un certain nombre de problèmes, en particulier du fait que les suppléants ne suppléent pas un député ou une députée en particulier, mais n'importe quel député ou n'importe quelle députée de leur groupe. Par extension, les conseillers et conseillers municipaux suppléeraient n'importe quel conseiller municipal ou conseillère municipale de leur groupe, sans possibilité de choix. On n'est pas le suppléant de quelqu'un, on est le suppléant de n'importe qui. Ma question est double: une procédure de consultation étant prévue, la Ville sera donc consultée; la première partie de ma question est donc de savoir si le Conseil municipal...

Le vice-président. Vous avez une minute, Monsieur le conseiller municipal...

M. Pascal Holenweg. C'est la première partie de ma question: le Conseil municipal aura-t-il la possibilité d'exprimer une position? La deuxième partie de ma question demande au Conseil administratif quelle est sa position.

Le vice-président. Je vous remercie, Monsieur le conseiller municipal. M^{me} la maire étant absente, elle vous répondra ultérieurement. Je passe la parole à M. Luis Vazquez pour une minute également, en espérant qu'il la respecte.

M. Luis Vazquez (S). Merci, Monsieur le vice-président. Ma question s'adresse à M. Pagani concernant les travaux en cours à la rue du Grand-Pré. Que pouvez-vous nous dire à leur sujet, notamment sur les nuisances causées au voisinage ainsi que sur la date de fin prévue du chantier? Merci.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, il y a 254 km de rues dans notre ville. Des travaux y ont nécessairement lieu, car je rappelle que nous sommes tenus de réaliser 3 km de

travaux par année, c'est pourquoi notre ville est en perpétuel chantier, nos rues étant beaucoup plus sollicitées que dans d'autres villes. Les tuyaux doivent être changés tous les cinquante ans, ce qui représente 3 à 4,5 km d'ouvertures de chantiers par an. Lorsque les SIG ouvrent une rue, chacun en profite pour y mener ses travaux, dont les opérateurs de télécommunications ou les services industriels pour le chauffage à distance. Je ne sais donc pas qui est en charge des travaux menés actuellement à la rue du Grand-Pré.

Par contre, je sais que lorsque nous, la Ville de Genève, ouvrons un chantier, on distribue par principe des papillons dans les boîtes aux lettres pour avertir la population. Ainsi, si elle n'a pas été avertie dans ce cas précis, ce sont peut-être les SIG ou d'autres entreprises qui sont responsables des travaux. Pour qu'on en sache plus, Monsieur le conseiller municipal, il faut que vous preniez une petite photo du chantier avec votre téléphone portable et que vous me l'envoyiez de sorte à pouvoir demander son identification et que les habitants concernés puissent être informés si cela n'a pas encore été fait. Je vous remercie de votre attention.

Le vice-président. Je vous remercie, Monsieur le conseiller administratif. Je donne la parole à M^{me} Alia Chaker Mangeat et cède le siège à M^{me} la présidente.

(La présidence est reprise par M^{me} Marie-Pierre Theubet, présidente.)

M^{me} Alia Chaker Mangeat (PDC). Ma question s'adresse à M. Guillaume Barazzone. En 2018, vous avez lancé une vaste campagne de lutte contre les mégots. Je voulais donc connaître son impact, savoir si vous aviez noté une sensible diminution de la quantité de mégots jetés par terre, si des gens ont été amenés et pour quels montants. Merci.

M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif. Merci, Madame la conseillère municipale, pour cette question. Vous avez raison de souligner que les mégots font partie de la problématique plus large du *littering*, c'est-à-dire des déchets malheureusement jetés au sol sur le domaine public par une minorité de citoyens, d'habitants et de visiteurs qui salissent la ville. Nous luttons tout au long de l'année contre cela avec le Service Voirie – Ville propre; je tiens d'ailleurs à remercier ici l'ensemble des collaborateurs de la Voirie qui travaillent tous les jours pour nettoyer notre ville.

Cela étant, la Ville ne se limite pas au nettoyage; elle a aussi infligé un certain nombre de sanctions, notamment dans le cadre d'opérations de communication.

Vous vous souvenez peut-être de celle récemment déployée pour lutter contre les mégots. D'après les informations dont je dispose, en 2019 la police municipale a émis 114 amendes pour souillure du domaine public à cause de mégots jetés au sol. En 2018, ce chiffre était de 228, soit exactement deux fois plus que l'année suivante. J'aimerais préciser que les contrôles ont été beaucoup plus importants en 2019 qu'en 2018.

Sachez qu'on a également travaillé en collaboration avec une start-up de l'École polytechnique fédérale de Lausanne, qui s'appelle Cortexia, pour identifier mais surtout visualiser en direct l'ensemble des trottoirs de la Ville ainsi que le nombre de mégots jetés par terre. Des données sont donc en train d'être collectées par cette société et vont continuer de l'être en vue de tirer un bilan définitif de la campagne.

Voilà ce que je peux vous dire en l'état, Madame la conseillère municipale. Je sais que vous portez ce sujet dans votre cœur et qu'il est très important pour vous que notre ville soit propre, tout comme pour l'ensemble de nos citoyens, car cela fait partie de notre ADN. Je rappelle qu'il en va du comportement de tous et profite donc de bénéficier de l'écoute des nombreuses personnes qui nous suivent ici pour rappeler qu'un mégot jeté par terre peut donner lieu à une amende d'un montant de 100 francs, qui peut doubler en cas de récidive et atteindre 200 francs, voire plus. La Ville, et en particulier la police municipale, sanctionne ce genre de comportements. Nous avons identifié toute une série de lieux dans lesquels de nouveaux cendriers et de nouvelles poubelles ont été installés, raison pour laquelle les citoyens et les citoyennes, en particulier les fumeurs, n'ont désormais plus d'excuses. Je vous remercie.

M^{me} Maria Vittoria Romano (S). Ma question s'adresse à M. Barazzone; je l'avais déjà posée et la repose ici. En marchant sur le quai reliant la place Bel-Air à la place du Rhône, j'ai vu que les igloos sont toujours installés sur la terrasse d'un exploitant. J'aimerais donc savoir ce que vous comptez faire pour y remédier, parce que vous étiez plutôt rassurant en fin d'année dernière, mais je constate que pas grand-chose n'a été fait depuis. Merci.

M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif. Madame la conseillère municipale, je vous remercie de votre question. Lorsque vous me l'aviez posée la première fois, je ne voulais en réalité pas dire publiquement qu'une procédure était déjà en train d'être diligentée contre ces igloos, si j'ose dire, et plus précisément contre le tenancier du restaurant auquel vous faites référence, étant précisé – je résume – que la Ville considère cet aménagement non conforme au règlement sur les terrasses, mais que le tenancier est d'un avis contraire. Nous sommes donc actuellement en litige au tribunal au sujet de cette terrasse.

Indépendamment de ce cas particulier, j'aimerais encore préciser que nous travaillons avec Rémy Pagani pour faire en sorte que l'ensemble de la zone, pas uniquement le quai des Bergues dont il était question tout à l'heure, mais aussi le quai que vous mentionnez, Madame la conseillère municipale... (*M. Rémy Pagani intervient.*) ... le quai Bezançon-Hugues, pardon, j'en oubliais le nom, puisse bénéficier d'un plan d'aménagement des terrasses respectant des critères encore plus stricts.

Il s'agit du centre-ville; on souhaite donc que le mobilier des terrasses reste discret, afin de s'inscrire au mieux dans ce lieu patrimonial au bord de l'eau, et qu'il permette surtout, c'était votre sujet de préoccupation, Madame la conseillère municipale, le passage des passants et des poussettes. Nous réfléchissons donc à ces questions-là.

En l'état, nous considérons que ces igloos ne sont pas conformes au règlement actuel sur les terrasses et nous avons donc demandé au tenancier de les enlever. Une procédure est en cours pour le moment, vous comprendrez donc que la Ville ne peut faire déplacer, voire déplacer ces installations sans que la justice nous en donne le droit. Je vous remercie.

M^{me} Michèle Roulet (PLR). Ma question s'adresse à M. Pagani. On a passablement évoqué la gare de Champel, que je n'ai pour ma part pas encore vue. En revanche, ma question concerne l'aménagement de la piste cyclable menant au plateau de Champel depuis la rue Michel-Servet. Cela relève peut-être du domaine du Canton, mais je suppose que vous pourrez tout de même faire quelque chose, car il me semble en effet insensé et dangereux de voir une piste cyclable peinturlurée s'arrêter brutalement au croisement de la rue Michel-Servet et de l'avenue de Champel. J'ai de la peine à comprendre comment si peu d'attention a pu être portée à ce problème. Je vous remercie.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'ai précisé tout à l'heure qu'un certain nombre de choses doivent encore être réglées; il s'agit de problèmes de jeunesse. On n'a pas pu tout faire d'un coup, c'est-à-dire planter 135 arbres, installer des bancs, donner une ambiance à cette esplanade, faire en sorte qu'elle soit capable d'accueillir la population qui se rend déjà et se rendra à l'avenir dans cette gare et aménager des lieux de délasserment pour les habitants de Champel, qui nous ont d'ailleurs largement félicités. Je profite donc de cette occasion pour remercier encore une fois toutes celles et tous ceux qui ont participé à ces travaux, qui se sont avérés extrêmement compliqués. Je vous demande un peu de patience, Madame la conseillère municipale; nous allons régler ces problèmes. Un schéma de circulation comprenant sauf

erreur la piste cyclable dont vous parlez a été validé par votre Conseil municipal. Je prends donc note de votre commentaire et vérifierai pas plus tard que demain si la prolongation de cette piste cyclable est prévue.

M. Ulrich Jotterand (S). Ma question s'adresse à M. le conseiller administratif Pagani, au sujet des dangers de nouveaux aménagements qui m'ont été rapportés par plusieurs cyclistes et dont je vous donne un exemple très concret: le cycliste qui emprunte le passage des Alpes en direction de la rue du Fort-Barreau pour bifurquer ensuite sur la rue des Gares se trouve tout à coup confronté à un seuil d'une hauteur d'environ 3 cm qui pose le problème suivant: soit le cycliste est un acrobate et peut franchir cet obstacle en sautant, soit il est obligé de se déporter sur la gauche et de se mettre ainsi en danger sur la voie de circulation des voitures, soit il s'arrête et met peut-être en danger les éventuels cyclistes qui suivent. La question se pose de la raison de l'édification de ces petits seuils que l'on trouve donc à la rue des Gares, mais aussi à la rue Charles-Giron, à la rue Arnold-Winkelried, à la rue de Malatrex, sur le boulevard des Tranchées et certainement encore ailleurs, ce qui est assez incompréhensible, en tout cas aux yeux de cyclistes concernés.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Monsieur Jotterand, il faut considérer que les petites surélévations que vous mentionnez font partie des trottoirs traversants qui permettent aux piétons de se sentir en sécurité face aux voitures qui devraient emprunter ces rues de manière rare, notamment la rue des Gares au débouché du passage des Alpes. Pour ma part, je n'ai entendu que des remerciements au sujet de ces aménagements, qui ont permis de résoudre les nombreux handicaps rencontrés par les cyclistes, par exemple lorsqu'ils montent un peu plus haut sur la rue de Fort-Barreau pour arriver sur la rue de Montbrillant. Les difficultés causées par ce carrefour ont désormais été résolues. Si ma mémoire est exacte, du revêtement phonoabsorbant doit encore être posé à cet endroit, ce qui expliquerait que l'écart entre le bitume et le trottoir soit grand, pour dire les choses comme elles devraient l'être. Par contre, je n'ai pas été averti de problèmes particuliers aux autres endroits que vous mentionnez, Monsieur le conseiller municipal, c'est pourquoi je vous demanderai de nous faire parvenir des photos des lieux concernés ou alors que l'association qui vous interpelle s'en charge, afin que nous regardions, étudions et visitons à nouveau l'ensemble de ces trottoirs traversants. Je vous remercie de votre attention.

M. Tobias Schnebli (EàG). Ma question s'adresse au Conseil administratif, peut-être plus particulièrement à M. Kanaan ou à M^{me} Alder, au sujet de solutions concrètes que la Ville de Genève pourrait apporter à ce mouvement de lutte

des migrants mineurs non accompagnés, sachant que le problème prioritaire à prendre en compte est celui du logement. Lorsqu'il était question de sortir les réfugiés des bunkers il y a quatre ou cinq ans, je me rappelle qu'on a été jusqu'à trouver des solutions provisoires chez des habitants. Certains d'entre eux, que je connais parfois de très près, ont participé à la recherche de logements d'urgence et d'autres solutions remplaçant les bunkers. Aujourd'hui, il est question de sortir les migrants mineurs non accompagnés des rues glaciales la nuit. Je suis certain que la Ville de Genève et la Gérance immobilière municipale (GIM) disposeraient de quelques lieux qui pourraient provisoirement permettre de résoudre en partie ce problème en mettant un certain nombre de ces personnes à l'abri durant l'hiver. Pourquoi...

La présidente. La minute est passée, Monsieur Schnebli.

M. Tobias Schnebli. Pourquoi le Conseil administratif ne s'active-t-il pas pour trouver des solutions de logements provisoires pour ces jeunes? Merci.

M^{me} Esther Alder, conseillère administrative. Monsieur le conseiller municipal, le Conseil administratif s'est toujours opposé à ce que la Ville prenne en charge la question des MNA. Je crois qu'il faut être très clair sur les compétences des uns et des autres, car s'agissant de ces jeunes la compétence revient au Canton. Aujourd'hui, il n'est pas question de loger ces MNA ou ces jeunes adultes traversant des situations difficiles dans des hébergements bricolés, il est au contraire important qu'ils soient accompagnés par du personnel éducatif.

En l'état, le Conseil administratif n'entend donc pas prendre une place qui n'est pas la sienne, mais bien celle du Conseil d'Etat, qui est en charge de résoudre ces problématiques. L'Hospice général dispose de toute une infrastructure destinée à l'accueil des personnes requérantes. A notre connaissance, des places existent, il faut donc que le Conseil d'Etat trouve une solution. M. Kanaan a très bien expliqué précédemment que l'occupation actuelle du Grütli nous a pris en étau; nous avons donc entrepris un certain nombre de démarches et attendons maintenant des réponses.

M^{me} Maria Pérez (EàG). Madame Alder, je me permets de rebondir sur ce que vous venez de dire, car aujourd'hui nous avons concrètement du nouveau sur la Fondation Genève – Cité de refuge. Ce parlement a accepté toute une série de textes relatifs à l'accueil des migrants. Ces objets ont été votés à la quasi-unanimité et nous attendons depuis maintenant deux ans, voire quatre ans

Questions orales

– c’est-à-dire depuis le début de cette législature – que le Conseil administratif concrétise les demandes formulées, dont la mise en place concrète de mesures destinées aux migrants.

Aujourd’hui, il n’y a rien et nous savons désormais que la Fondation Genève – Cité de refuge était en réalité un paquet mal fagoté par l’un des membres du Conseil administratif. J’aimerais donc que vous, Conseil administratif à majorité de gauche, reveniez vers nous la semaine prochaine avec un crédit visant la réalisation d’un projet pour les migrants, qui regroupe un terrain, des éducateurs ainsi qu’une proposition d’encadrement. Cela fait plus de quatre ans que vous auriez dû le faire et que vous n’avez rien fait; je m’adresse ici à tout le collège. M. Pagani nous a fait perdre un temps précieux, parce qu’au lieu de prendre ses responsabilités...

La présidente. Vous devez conclure, Madame Pérez... Posez votre question, Madame Pérez, s’il vous plaît.

M^{me} Maria Pérez. ... et de soumettre une demande à ce Municipal, il s’est abrité derrière une fondation qui est un projet mort-né, pendant que les migrants continuent de dormir dehors et de payer les pots cassés! (*Commentaire.*)

M^{me} Maria Pérez. J’interroge!

M^{me} Esther Alder, conseillère administrative. Je pense qu’il faut garder son calme... (*Rires, remarques et applaudissements.*) S’agissant des migrants, il est évident que le Conseil administratif doit s’investir à leur égard; vous vous souvenez d’ailleurs que l’occupation du Grütli avait vraiment favorisé des avancées significatives en matière d’accueil de ces personnes ainsi qu’en matière de politique sociale, puisque nous essayons de les accueillir dans les quartiers via les maisons de quartier et des dispositifs Ville de Genève, afin de favoriser le vivre ensemble et le mélange des populations. A l’époque, toute une négociation avait été menée pour permettre l’implantation de différentes infrastructures d’hébergement en faveur des migrants, puisque l’enjeu était de ne plus les loger dans des sous-sols.

Or ici on parle de mineurs, ce n’est pas la même chose. Je pense que le Canton doit assumer ses responsabilités s’agissant de cette population, notamment à travers le Service de protection des mineurs (SPMi), qui doit faire en sorte que des solutions soient trouvées pour aider les jeunes en situation de sans-abrisme. Pour ce qui est des jeunes adultes, le Conseil d’Etat s’est engagé sur différentes thématiques les concernant, notamment en matière de formation.

Afin de ne pas enchevêtrer davantage les rôles et les responsabilités de chacun, je pense qu'il faut laisser le Conseil administratif avancer conformément à ce qu'il a annoncé aujourd'hui en début de séance, puis faire en sorte que les responsables politiques au niveau cantonal trouvent à leur tour des solutions, les communes ne devant pas toujours agir par défaut. C'est vraiment la position du Conseil administratif *in corpore*.

Il s'agit ici de mineurs, il ne faut donc pas mélanger les problématiques. Pour ce qui regarde les migrants, ils sont bien évidemment accueillis dans nos dispositifs, que ce soit ceux de la Ville ou ceux des structures que nous subventionnons, ainsi que dans les différents sleep-in. Du point de vue de la Ville, les choses sont donc bien menées. Voilà la réponse que je souhaitais donner à l'interpellation de M^{me} la conseillère municipale.

La présidente. Merci, Madame la magistrate. Il nous reste deux questions à traiter avant la pause. D'abord avec vous, Monsieur Alonso Unica, pour une minute, s'il vous plaît.

M. Manuel Alonso Unica (UDC). Oui, merci, Madame la présidente. (*Commentaire.*) Ma question ne concerne pas les chiens, mais la sécurité autour de l'école de Pâquis-Centre; elle s'adresse à M. Pagani. Le 13 décembre dernier, la zone comprise entre la rue de Berne, la rue du Môle et la rue de la Navigation a été réaménagée en vue de sécuriser le passage des piétons et des élèves de l'école. La semaine passée, des habitants des alentours et des parents ont déposé dans les rues des sapins de Noël secs – cela fait un peu écho à la question posée précédemment – qui attendaient la levée de la Voirie et qui ont entre-temps été recyclés en barrières pour empêcher le passage de motos et de vélos entre les potelets qui barrent habituellement la route aux voitures. Visiblement, les habitants des Pâquis perçoivent les motos, les vélos, les vélos électriques et les trottinettes, y compris électriques, comme un danger pour les enfants similaire à celui causé par les automobiles. Or, la Ville a hélas autorisé le passage des cycles dans cette zone. Pourrait-elle cependant installer des chaînes entre les potelets ou un autre dispositif adéquat afin de remplacer ces sapins? Merci.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le fait que les gens tentent de plus en plus fréquemment de régler leurs problèmes par eux-mêmes constitue une réelle difficulté dans cette ville. Chacun se croit légitimé à décider d'installer des sapins entre les poteaux, comme s'il n'y avait plus de règles ni de valeurs communes, alors qu'on en fait tous les frais. Pour l'instant ce n'est qu'un exemple, mais à force de faire croire

Questions orales

aux gens qu'il n'y a plus de lois, les choses finiront par s'empirer. Aujourd'hui déjà, les cyclistes traversent là où il ne faut pas et roulent parfois à 45 km/h sur le quai des Bergues partant du principe que le passage est ouvert et qu'on fait donc ce qu'on veut.

Par conséquent, je demande à mon collègue Guillaume Barazzone de veiller au retrait de ces sapins et de faire en sorte que les autorités décident s'il s'agit d'une zone de rencontre ou d'une zone piétonne, afin que nous puissions accompagner le changement. Mesdames et Messieurs, les habitants de notre Ville réclament de manière croissante de meilleures conditions de vie et de confort, qui sont légitimes, car il n'est plus possible d'être traversés par des flots continus de voitures. Je vous rappelle que 500 000 voitures déboulent dans notre ville tous les matins et en ressortent les soirs; ça ne va plus. En résumé, les citoyens ne sont pas habilités à régler leurs problèmes par eux-mêmes, les autorités doivent s'en charger. Nous procéderons donc à l'enlèvement de ces sapins et essayerons de discuter à nouveau pour changer le statut de cette zone de rencontre, s'il y a lieu. Je vous remercie de votre attention.

La présidente. Merci, Monsieur le magistrat. La dernière intervenante pour une question orale est M^{me} Hanumsha Qerkini.

M^{me} Hanumsha Qerkini (Ve). Merci, Madame la présidente. Ma question s'adresse aussi à M. Pagani au sujet de celle posée tout à l'heure par M^{me} Wuest et à laquelle il n'a pas répondu: pourquoi vouloir étendre les places de parc pour motos et scooters en retirant des places de parc pour vélo plutôt que des places de parking destinées aux voitures? Aussi, pourquoi avoir installé douze places de parc pour voitures au quai des Bergues, qui est une zone piétonne, et quand allez-vous les supprimer?

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Madame la présidente, pour en terminer avec cette affaire étant donné qu'on a tous un peu faim, je répète pour la troisième fois ce que j'ai déjà dit précédemment, car cela me paraît pédagogiquement utile de le faire...

La présidente. Alors, ces douze places de parc, Monsieur Pagani...

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Ces douze places de parc!... J'ai passé un accord pour faire ce superbe quai des Bergues, que tout le monde adore...

La présidente. Ce quai piéton, avec douze places de parc...

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Ce Conseil municipal a voté en faveur d'une zone piétonne. Pour la réaliser, j'ai dû passer un accord afin de lever les recours qui avaient été déposés et pouvoir ainsi commencer les travaux en zone de rencontre, dans laquelle les voitures sont autorisées. C'est comme à la rue Leschot, où il y a des places de parking et où les voitures sont donc autorisées. Or maintenant les commerçants disent ne plus vouloir de voitures, mais tout de même vouloir...

La présidente. Ah oui, c'est intéressant...

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. ... une zone de rencontre. Cependant nous ne pouvons pas faire cela. Soit c'est une zone de rencontre dans laquelle il y a des voitures, soit c'est une zone piétonne sans voitures. M. Dal Busco et moi avons donc pris la décision de faire de ce quai des Bergues une zone piétonne pendant un mois, en guise de test. Voilà, ça c'est pour le volet concernant le quai des Bergues.

La présidente. A partir de quand?

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Ensuite, M. Dal Busco et moi avons passé un accord pour que je mette 2500 places de parc à la disposition des scooters. De manière très pédagogique, M. Dal Busco a décidé de laisser aux conducteurs de scooters un délai de deux mois en début d'année, le temps qu'ils prennent l'habitude de se garer dans ces places, maintenant que plus d'espace de parking leur a été attribué. Malheureusement, ces nouvelles places de parc pour scooters sont de temps en temps venues remplacer des épingles à vélo existantes, mais attendez, la botte de Pagani va arriver... (*Rires.*) A partir des mois de février ou mars prochain des sanctions seront infligées aux scooters par la police municipale et la police cantonale en vue de faire appliquer la loi fédérale selon laquelle les scooters n'ont pas à se garer sur les trottoirs, afin de les libérer et que nos concitoyens et concitoyennes, tous les habitants de la région, y compris ceux qui viennent y travailler, se déplacent tranquillement à pied...

La présidente. Afin que les vélos puissent prendre la place des motos...

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. ... parce qu'il est évident que les trams sont parfois saturés. Cela étant, c'est ici qu'intervient mon joker, Madame la présidente, car M. Dal Busco a accepté de retirer quelques places de parc de vélo de manière passagère, le temps de les installer à la place d'actuelles places de parc pour voitures. En effet, la loi en vigueur nous donne la possibilité de compenser la suppression de places de parc pour voitures en surface par des places de parc abritées. Nous allons donc pouvoir remettre les épingles à vélo qui ont été enlevées, si j'ose m'exprimer ainsi. Elles ne sont pas nombreuses à avoir été remplacées par des places de parc pour scooters, mais toujours est-il qu'elles seront réinstallées afin que les cyclistes bénéficient du même confort que les scootéristes. Merci et bon appétit, Madame la présidente.

8. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

9. Interpellations.

Néant.

10. Questions écrites.

Néant.

La présidente. Je lève cette séance, vous souhaite un bon appétit et vous dis qu'on reprend à 20 h 40. (*Commentaire de la deuxième vice-présidente.*) Bon, allez, à 20 h 45, c'est le cadeau de nouvelle année... Vingt-deux urgences viennent d'être déposées, merci pour notre ordre du jour!

Séance levée à 19 h 40.

SOMMAIRE

| | |
|---|------|
| 1. Exhortation | 3490 |
| 2. Communications du Conseil administratif | 3490 |
| 3. Communications du bureau du Conseil municipal | 3493 |
| 4. Rapports de majorité et de minorité de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 27 mars 2019 en vue de l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de 100 000 francs destiné à subventionner la Fondation Geneva Science and Diplomacy Anticipator (PR-1351 A/B) | 3496 |
| 5. Ratification de la nomination de la Société fiduciaire et de gérance FIDAG SA en tant qu'organe de contrôle de la Fondetec (D-53). | 3497 |
| 6. Pétitions. | 3498 |
| 7. Questions orales | 3498 |
| 8. Propositions des conseillers municipaux | 3531 |
| 9. Interpellations | 3531 |
| 10. Questions écrites | 3531 |

La secrétaire administrative du Conseil municipal:
Marie-Christine Cabussat